



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

A  
Monsieur le Ministre  
Aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 28 -09- 2017

Objet : Question parlementaire n° 3224 du 16 août 2017 de Monsieur le Député André Bauler et de Monsieur le Député Max Hahn.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°3224 du 16 août 2017 des honorables députés André Bauler et Max Hahn.

Ad question 1

La décision prise par le Gouvernement d'augmenter le nombre de candidats à admettre chaque année à la formation de base de l'inspecteur de police porte ses fruits. Ainsi, un renfort net de 50 policiers sera réalisé jusqu'à la fin de l'année 2017 et les effectifs des unités sur le terrain pourront, pour la première fois depuis des années, être renforcés.

Le tableau ci-dessous renseigne l'évolution des effectifs de la Police grand-ducale depuis l'année 2010:

<i>Date</i>	<i>Cadre supérieur</i>	<i>Inspecteur</i>	<i>Brigadier</i>	<i>Total policier</i>	<i>Cadre civil</i>	<i>Total effectif</i>
01/01/2010	62	1364	167	<b>1593</b>	156	<b>1749</b>
01/01/2011	64	1393	189	<b>1646</b>	153	<b>1799</b>
01/01/2012	68	1423	204	<b>1695</b>	161	<b>1856</b>
01/01/2013	72	1443	211	<b>1726</b>	170	<b>1896</b>
01/01/2014	73	1445	237	<b>1755</b>	171	<b>1926</b>
01/01/2015	74	1457	246	<b>1777</b>	167	<b>1944</b>
01/01/2016	74	1468	258	<b>1800</b>	175	<b>1975</b>
01/01/2017	75	1476	261	<b>1812</b>	216	<b>2028</b>

La Police grand-ducale ne peut fournir des données chiffrées que sur les heures supplémentaires prestées qui sont indemnisables d'après le règlement grand-ducal du 25 octobre 1990 concernant la prestation d'heures de travail supplémentaires par des fonctionnaires ainsi que leur astreinte à domicile alors que les heures supplémentaires compensées ne sont pas comptabilisables.

Le tableau récapitulatif reprend le nombre total des heures supplémentaires indemnisées depuis 2010 :

<i>Année</i>	<i>Heures indemnisées</i>
2010	16662
2011	18234
2012	30977
2013	24273
2014	21552
2015	25701
2015 (Présidence)	15179
2016	28896
au 21.08.2017	14737
<b>Total</b>	<b>196211</b>

Les besoins en personnel et les recrutements à opérer jusqu'en 2020 dépendent de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'attribution de nouvelles missions à la Police, la complexification des procédures et l'évolution de la situation sécuritaire et sont dès lors difficiles à chiffrer.

Ad questions 2 et 3

Le transport des détenus est une mission d'escorte et de sécurité qui requiert un effectif adéquat en personnel formé.

Actuellement, la Police prend en charge le transport des personnes en détention préventive d'une part et des personnes condamnées définitivement, classées comme dangereux, d'autre part.

Les policiers ont une formation de base solide en matière de tactique policière et d'usage des armes et sont donc formés en matière d'escortes et de garde de détenus et bien préparés à réagir, dans le respect des dispositions légales en vigueur, en cas d'incidents ou d'attaques armées imprévus.

A l'heure actuelle, les réflexions du Gouvernement vont dans le sens de trouver des solutions pour limiter le nombre de déplacements de détenus.